

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

Délégués titulaires présents :

Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.

Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Henri PIETTE, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT
Monsieur Xavier JOUANIN
Monsieur Joël SOIGNEUX
Monsieur Jean-Yves SYBILLE

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Ludivine BILLOIR donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Madame Anne GOZE donne pouvoir à Monsieur Alexandre RASZKA
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Camille COQUELET
Madame Christine NELAIN
Madame Bernadette SOPO
Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Marc BURY
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Alain DEE
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-François DELATTRE
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Claude MESSAGER
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Fabien THIEME
Monsieur Pascal VANHELDER

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_04_08

Objet : Convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2018 avec la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_03_01 en date du 28 mars 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 29 mars 2018 et portant sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_04_05 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'approbation du programme d'investissements au titre de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_04_06 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le budget primitif du Syndicat fait état d'une subvention d'investissement pour l'exercice 2018 des membres d'un montant global de 7 000 000 euros, soit 3 500 000 euros pour la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Le projet de convention correspondant est repris en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi prévu que le versement de la somme de 3 500 000 euros intervienne sur la base d'un titre de recettes émis par le SIMOUV et d'un bilan financier récapitulatif des opérations d'investissements engagés, signé de l'ordonnateur et du comptable public.

Il est donc demandé au Comité Syndical d'approuver le projet de convention de subvention d'investissement avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, tel que repris en annexe de la présente délibération, et d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2018 avec la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, dont le projet est repris en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer cette dernière ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

La recette sera imputée au chapitre 13.

Fait et délibéré en séance

Le 10 avril 2018

SIMOUV
POUR EXTRAIRE
Syndicat Intercommunal de Propreté et
d'Organisation Urbaine du Valenciennes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 380 SAINT SAULVE
Tél. 03 27 45 21 25
Anne-Esc. DUBOURG
Courriel : contact@simouv.fr

Publiée le :

Affichée le : **17 AVR. 2018**

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe
Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe
ces de l'État.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 17/04/2018